



**PROCES-VERBAL**  
**Séance du mardi 17 juin 2025**  
**A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00**

**Présidence : Marie-Galante Forestier**

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle.

L'appel fait constater la présence effective de 68 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise. La majorité absolue est fixée à 35. Dès lors, Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle déclare la séance ouverte à 20h06 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Elle rappelle que conformément au règlement, aucun membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter (art. 57 RCC).

Elle a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, le représentant de la loi, la presse, ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

**Se sont excusés :** Judith Bass, Philippe Déjardin, Kaethlin de Joffrey, Gilbert Jaunin, Isabelle Jolivat Zwissig, Jacques Laurent, Sara Munoz Portela, Claude Nicolet, Jérémy Repond, Mélanie Wunderli

**Arrivée tardive :** Maya Keren

**Démissionnés :** -

**Municipalité – présents :** Alain Bovay, Bernard Degex, Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet

**Huissières :** Mme Lucienne Vodoz, Mme Iris Juvet, Mme Diane Ciurlia

**1. Adoption de l'ordre du jour définitif**

**Mme la Présidente** annonce l'ajout du point 6.1 concernant une réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Y. Krebs, PLR "Quelle coordination entre les réseaux d'accueil pour les enfants sur la Riviera ?".

**Mme la Présidente** lit l'ordre du jour modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mai 2025
3. Assermentation
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes



- 6.1 Interpellation de M. Y. Krebs, PLR "Quelle coordination entre les réseaux d'accueil pour les enfants sur la Riviera ?"
7. **PREAVIS 10-2025** concernant le nombre de membres de l'exécutif – Réponse à la motion de M. Yvan Kohli, déposée le 25 février 2025
8. **PREAVIS 16-2025** concernant la réfection de la chaussée, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que la réalisation d'un trottoir franchissable à la route de la Chaniaz, pour un montant total de CHF 2'119'000.-
9. Elections des membres du bureau du Conseil Communal, de la COFIN, COGEST et commission des pétitions, pour la période du 1 juillet 2025 au 30 juin 2026
10. Annonce de la Municipalité des préavis futurs
11. ~~Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)~~
12. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
13. Propositions individuelles et divers

**La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité (67 oui, 0 non, 0 abstention).**

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mai 2025**

**La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (59 oui, 0 non, 8 abstentions).**

## **3. Assermentation**

**Mme la Présidente**, annonce qu'en remplacement de la Conseillère communale Mme Anne Chevaley (Les Vert.e.s), le bureau du Conseil Communal a élu le Conseiller communal, M. Louis Bellier du groupe Les Vert.e.s.

Elle invite Mme Fabienne Mottet, cheffe de groupe Les Vert.e.s, ainsi que M. Louis Bellier de bien vouloir s'avancer et prendre place devant l'assemblée afin d'être présenté.

### **Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s**

*« Louis Bellier est né en France il y a 43 ans et vit en Suisse depuis 17 ans dont bientôt 9 à St-Légier. Il a deux petites filles de 6 et 9 ans et vit avec sa compagne et ses deux enfants.*

*Louis est ingénieur en électronique et travaille dans le domaine de l'aéronautique à Lausanne. Il a également un petit pourcentage en tant qu'indépendant comme organisateur de formations à des outils en psychologie. Il aime profiter de la montagne et des environs à pied, à ski ou à cheval. Il apprécie aussi le lac, la voile ou la nage dès que l'occasion se présente, bref être en nature. La musique tient également une place importante dans sa vie ».*

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, Mme la Présidente procède, devant le podium, **à l'assermentation de M. Michel Wicky.**

Ce dernier promet de respecter le serment en levant la main droite.



Suite à l'assermentation, le nombre de Conseillères et Conseillers présents est dès lors de 69, avec la majorité à 35.

#### 4. Communications du bureau du Conseil

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, annonce une séance supplémentaire du Conseil communal le 9 septembre 2025 en accord avec la Municipalité.

#### 5. Communications de la Municipalité

Communications :

No 24-2025 – Soutien à la population de Blatten

#### 6. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

##### 6.1 Interpellation de M. Y. Krebs, PLR "Quelle coordination entre les réseaux d'accueil pour les enfants sur la Riviera ?"

###### M. Yann Krebs, PLR

Remercie la municipalité pour sa réponse très prudente envers un engagement à plus de collaboration entre les réseaux de la Riviera. Il apprécie le fait qu'il y ait déjà un travail d'efficiency qui se fait au sein du réseau REBSL pour plus d'efficiency entre les différentes structures du réseau.

#### 7. PREAVIS 10-2025 concernant le nombre de membres de l'exécutif – Réponse à la motion de M. Yvan Kohli, déposée le 25 février 2025

Mme la Présidente donne la parole à M. Christian Mury, Président de la commission :

*« Comme vous avez pu le voir dans notre rapport, nous avons proposé un amendement sous le point 2 de la conclusion. Le préfet nous a rappelé, que pour qu'un amendement soit valide, il doit changer les conclusions du préavis. Ce qui n'est pas le cas ici. Donc pour rester conforme au règlement, la commission ad hoc vous propose de changer cet amendement en vœu » :*

##### Vœu

- De demander que la prochaine Municipalité élabore les éléments qui permettent au Conseil communal à mi-législature, au plus tard, de fixer le nombre des membres de la Municipalité pour la législature 2031-2036

###### M. Christoph Stoeri, PLR

En conclusion et après délibération, les membres de la commission ad hoc recommandent aux membres du Conseil communal à 5 voix contre 4 de refuser les conclusions du préavis :

- De prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Yvan Kohli (PLR) « Etude de la réduction du nombre de conseillers municipaux de 7 à 5 dans la commune de Blonay – St-Légier » et de classer cette dernière
- De fixer à 5 le nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031



- De maintenir à 80 le nombre de membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031 la commune ne formant qu'un seul et unique arrondissement électoral.

### La parole est ouverte,

#### M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

*« J'aimerais d'abord souligner le bon climat d'écoute lors de la longue séance de commission. La plupart des questions ont été abordées sans, et l'on pouvait s'y attendre, que nous soyons tombés d'accord quant à une éventuelle baisse immédiate du nombre de municipaux. Entre temps est arrivée une décision préfectorale qui pose de nombreuses questions, mais nous avons décidé de ne pas entrer en matière sur les questions de procédure, car il serait dommage que la prochaine municipalité recommence à 7 suite à un vice de forme plutôt qu'à une décision du conseil communal.*

*Nous allons donc argumenter quant au fond de la question pour défendre la position de la majorité de la commission, à savoir le maintien à 7 membres pour la prochaine législature.*

*Sur ce point nous souscrivons à l'analyse de l'un de nos adversaires, selon laquelle on ne peut pas savoir si les difficultés de l'actuelle municipalité, mentionnées par le rapport Vicario, sont dues au nombre seulement des municipaux ou à d'autres facteurs, comme le fait de la fusion, du rapport entre municipalité et administration ou de l'apprentissage de la cohabitation entre positions et sensibilités différentes ou autres causes...*

*Est apparue alors la question de l'efficacité qui serait plus efficace si le nombre est plus restreint.*

*Certes, je peux comprendre la nostalgie de la législature précédant la fusion où un seul parti avait un quasi monopole dans chacune des municipalités (4 élus sur 5). Moins de débat et plus d'action ? L'argument est un peu court...*

*Car le rôle d'une municipalité n'est pas seulement de décider à court terme, mais de réfléchir à long terme pour préparer l'avenir et le préserver de décisions qui pourraient bloquer des réalisations.*

*J'ai eu la chance d'avoir participé aux travaux d'une municipalité où aucun groupe ni parti n'avaient la majorité absolue. C'est ainsi, par exemple, que nous avons réussi, pour les deux communes, à mettre au point l'Agenda 21, qui tient compte des relations nécessaires mais complexes entre les aspects économiques, écologiques et sociaux. Malheureusement, cet agenda a passé « sous la pile » à la législature suivante, ce qui, à mon avis, aurait été très utile à la municipalité de la nouvelle commune pour établir le programme de législature et clarifier les fonctions de chaque membre et la relation entre l'exécutif et l'administratif. Une municipalité responsable ne peut pas faire l'économie de ces échanges. Certes cela perd du temps au début... pour en gagner plus tard.*

*Selon un expert en management, le partage des points de vue au Conseil Fédéral est, à long terme, gage d'efficacité, car il tient compte d'une plus large palette d'avis et les décisions, équilibrées permettent une progression plus stable. Notre système démocratique helvétique évite ainsi les pièges des systèmes bipartites comme le système américain.*

*Et ce qui est vrai au niveau d'un pays l'est encore plus au niveau d'un canton ou d'une commune. Une plus grande diversité d'opinions et de sensibilités est à long terme plus à l'écoute de la population qui nous élit, plus responsable. Et une municipalité à 7 membres est plus efficace à long terme »*

#### M. Pierre Fischer, UC

*« Je ne vais pas m'attarder longtemps sur les arguments économiques ou de gouvernances utilisées pour soutenir une réduction. Les arguments économiques, déjà douteux, ont été invalidés par le rapport Vicaro. Quant à l'argument de la gouvernance, que l'équipe soit de 5 ou de 7, l'ingrédient principal est la qualité des membres de la municipalité. Appelons un chat un chat, le vrai enjeu est ailleurs.*

*Lors des dernières élections, les citoyens de notre commune ont fait rentrer 7 formations politiques différentes au conseil communal, montrant ainsi une diversité de sensibilités politiques certaine.*

*Le passage de 7 municipaux à 5 rendra l'accès à la municipalité encore plus difficile pour les petites formations. Quant aux plus grandes formations, elles pourraient avoir un pouvoir dépassant sensiblement leur représentation dans la population. Dans ce cas, la municipalité serait moins à l'image de la population qu'elle est censée servir.*



*Il est troublant de voir un instrument démocratique utilisé pour affaiblir la démocratie. Quelle image donnerions-nous aux citoyens que nous représentons en votant cette réduction de la représentativité de nos instances politiques ?*

*Cher-es collègues, ayons le courage de choisir la formule à 7 qui permettra aux citoyens de choisir une équipe plus proche de sa volonté collective. Ayons le courage de travailler auprès du conseil et auprès de la population par la force de nos arguments au lieu de recourir à des manœuvres politiques pour faire passer notre propre volonté ».*

#### **M. Romain Belotti, ELU**

*« J'aimerais juste refaire un petit peu d'histoire par rapport à la fusion dans 2 communes respectives d'avant la fusion, Blonay et St-Légier. Nous avons effectivement 2 municipalités à 5. Nous avons pris l'option à l'époque, de passer à 7 pour voir le devenir de cette commune.*

*Au niveau de la municipalité, il y a un groupe important, qui est le PLR qui a 4 représentants. On a un autre groupe important qui est l'UC, qui n'a pas de représentant à la municipalité. Et il y a un petit groupe, les Vert.e.s qui a deux représentants. Donc de dire qu'à 7, la « représentation » décidée par le souverain est juste, laisse songeur. Le système majoritaire est un mauvais système. Il faudrait un système proportionnel pour avoir une représentation par rapport à la force des groupes.*

*Quelqu'un a parlé de l'histoire du Conseil fédéral à Berne. Or un pays de 9 millions d'habitants, ce n'est pas une commune de 12 500 habitants. Ils sont effectivement 7, mais ils utilisent une formule magique où les grands partis sont représentés avec 2 représentants et où les plus petites formations n'ont pas de représentants. Donc, j'opterais effectivement pour passer de 7 à 5.*

*La municipalité n'a pas pu présenter des chiffres plus concrets au niveau des EPT supplémentaires que ça pourrait faire si on était 5. Finalement, est-ce que c'est plus intéressant financièrement de passer de 7 à 5 ?*

*On a fait l'expérience d'une municipalité à 7, faisons l'expérience d'une municipalité à 5. Et j'encourage de soutenir effectivement ce vœu pour que la future municipalité se prépare avec des chiffres, et qu'en 2031 on puisse présenter effectivement les avantages du 5 et du 7 ».*

#### **M. Christoph Stoeri, PLR**

*« Comme vous avez pu constater après la lecture du rapport de la commission ad hoc le sujet de passer de 7 municipaux à 5 n'est pas un sujet mathématique, où on peut prouver par  $A + B$  qu'une solution est meilleure que l'autre. La commission a ainsi débattu pendant 3,5 heures sans trouver un terrain d'entente.*

*Ceux qui sont contre ce changement mettent en avant l'aspect multicolore de la Municipalité et l'aspect « ok, mais prématuré ».*

*Prenez les dernières élections de notre municipalité en 2021 : si on avait élu que 5 municipaux, il y aurait eu exactement le même nombre de partis représentés : Une socialiste, un vert et 3 PLR, donc déjà multicolore tout comme aujourd'hui !*

*Et si ce changement vient trop tôt : Ce n'est jamais le bon moment ! Si on veut changer quelque chose, il faut surtout faire preuve d'un peu de courage. On a bien vu cela aussi lors du vote sur la baisse d'impôts...*

*En conclusion j'aimerais relever 3 thèses :*

*Thèse n° 1*

*Si on veut que l'organisation de notre commune devienne un peu plus efficace, il faut voter pour la version des 5 municipaux. 7 municipaux donnent plus de travail aux chefs de service que 5 et une Municipalité à 5 peut se concentrer sur l'essentiel.*

*Thèse n° 2*

*Dans une Municipalité à 7, il y a le plus souvent un front de 4 contre 3. Une Municipalité à 5 va pouvoir mettre en avant davantage la bonne idée et la proposition la plus élaborée.*

*Thèse n° 3*

*Les 2 communes juste un peu plus grandes (la Tour-de-Peilz et Prilly) et les 5 communes juste un peu plus petites (Aigle, Lutry, Bussigny, Payerne et Epalinges) fonctionnent toutes très bien à 5 municipaux. Et ce n'est pas parce que nous avons un peu plus de km de routes ou un peu plus d'hectares de forêt qu'il nous faut 2 municipaux en plus. Cela devrait avoir une influence sur le nombre d'employées ou sur le nombre de projets de rénovation ou d'entretien, mais pas sur le nombre de municipaux.*



*Pour terminer, je me réjouis que nous fassions preuve de courage et que nous votons en grand nombre pour ce préavis ! »*

**Mme Carole Roulet, UC**

*« M. Christoph Stoeri, PLR, parle d'efficacité à 5. Moi je vais vous parler d'efficience à 7 car au-delà du nombre de partis, je vois aussi qu'il y a une charge de travail, que les vacances n'ont pas cessé d'augmenter, donc avec 5 municipaux il y en aura encore plus. Il y aura 5 personnes avec des taux d'activité plus élevés, que 7 avec des taux plus réduits. Je vous rappelle que tout le monde peut avoir un problème de santé, un accident, ce qui est arrivé récemment. Cette charge est reportée sur ceux qui restent, et quand il y en a deux qui manquent, c'est bien d'être à 7 mais quand il y a en a 2 qui manquent à 5, qui fait le travail ? où se trouve l'efficacité ? Pour être dans la commission de recours, je peux bien me rendre compte de la complexité que prennent de plus en plus les dossiers. Les gens se plaignent de plus en plus. Il faut faire des recherches et cela prend beaucoup plus de temps et je pense que de répartir cette charge sur 7 plutôt que sur 5, c'est beaucoup plus efficace. A voir le taux d'activités des municipaux et c'est là que l'on peut l'évaluer si nécessaire, il y aura les vacances qui peuvent diminuer ».*

**Mme Michèle Perrelet, UC**

*«Je suis un peu étonnée de ces commentaires. En mettant l'aspect de la couleur un peu de côté, il m'est quand même très difficile de comprendre que vous ayez attendu si longtemps pour déposer cette demande. Si cette demande était arrivée il y a deux ans, je pense que cela aurait fait sens. On aurait compris, on aurait pu le préparer mais de venir si court avant, car c'est très court en juin, cette décision devant être prise au plus tard à fin juin. De plus, lors de notre séance, nous avons parlé aussi de cet étonnement que nous avons, que vous n'aviez même pas posé les questions à d'autres communes, comme par exemple Bourg-en-Lavaux qui a fusionné en 2011, pour savoir pour quelles raisons aujourd'hui ils sont toujours à 7. Peut-être que cette conclusion nous aurait aidé à comprendre un peu mieux comment on arriverait à changer. Et j'aimerais juste revenir sur les conclusions de notre rapport que c'était absolument notre idée de changer à 5 mais pas si vite. Il faut aussi regarder un tout petit peu où l'on va, le planifier et bien le faire ».*

**M. Yvan Kohli, PLR**

*« Notre groupe a souhaité porter ce débat non pas pour des raisons électorales, mais parce que nous avons à cœur le bon fonctionnement de notre municipalité. La question posée dans ce préavis est simple : pouvons-nous gouverner à 5 plutôt qu'à 7, sans nuire à l'efficacité ni à la représentativité de notre exécutif ? Nous avons cherché à ouvrir un débat sur l'organisation, les rôles, la cohérence des dicastères, l'articulation entre élus et administration. Ce débat – même s'il fut parfois émotionnel, c'est vrai – aura permis à chacun de prendre position, et c'est en soi déjà un progrès pour notre jeune commune fusionnée.*

*Je tiens à le dire clairement : notre intention n'a jamais été d'exclure ou de favoriser un parti politique. Nous savons très bien que cette décision peut également nous desservir nous-mêmes. Personne ne peut dire ici si un passage à 5 va favoriser un parti ou l'autre. Mais si nous n'avons pas peur de cela, c'est bien parce que notre conviction profonde est sincère : moderniser la gouvernance, c'est penser efficacité, stratégie, et clarté des responsabilités. Pas de calcul électoral.*

*Je regrette donc que certains aient cherché à politiser le débat à l'excès. Ce n'est pas ce à quoi aspirent nos citoyennes et citoyens.*

*Ce soir, je vous invite à vous prononcer avec responsabilité, en conscience, à bulletin secret, pour nous permettre à toutes et à tous de dépasser les logiques partisans et d'aller à l'essentiel : quelle organisation voulons-nous pour faire avancer notre commune efficacement ?*

*Quelle que soit l'issue du vote, ce débat aura été utile. Il aura semé des graines pour l'avenir. Continuons à travailler dans cet esprit ».*

**M. Joey Fares, ELU**

*« Tout d'abord, il est évidemment question de la possibilité pour plus de types différents de personnes de se présenter à la municipalité. Une municipalité à 5 personnes (dont la charge de travail ne change pas, rappelons-le) n'est ouverte qu'aux personnes bénéficiant d'une très large marge de manœuvre. C'est-à-dire,*



*que tous ceux qui ont un emploi du temps un peu plus chargé sont déboutés. Cela ne nous aide évidemment pas quand nous cherchons des personnes compétentes pour prendre en charge l'exécutif de notre commune. La compétence, c'est elle, et non pas des économies superflues, que nous devrions tenter d'atteindre ce soir. Pour ce qui est de l'efficacité, nous habitons tous en Suisse, l'efficacité n'est pas la priorité. Ce n'est pas pour que la municipalité puisse prendre des décisions rapidement ou pour des décisions partisans, ou bien d'un côté ou bien d'un autre. L'objectif de la municipalité à plusieurs personnes, c'est de trouver un compromis, de chercher une solution qui favorise un maximum de personnes dans la communauté. Sinon autant faire une municipalité à trois personnes au lieu de 5.*

*Toutefois, la question principale à mon sens est la représentativité des couleurs politiques au sein de l'exécutif. Nous avons affaire à une problématique partisane, disons-le franchement, cette initiative qui veut cinq places à la municipalité favorise les grands partis en défavorisant les petits et au détriment de nos concitoyens à qui on pourrait faire gagner peut-être une somme négligeable sur leurs impôts. Même les membres de ces grands partis, y perdent. En réalité une pluralité d'opinions et de perspectives sur des enjeux qui les affectent tout autant que vous et moi, ce n'est pas une mauvaise chose.*

*Dès lors, il faut choisir ce que nous voulons entre une municipalité qui représente nos concitoyens ou une municipalité faite pour faire des « économies ». On le retrouve à la page six du préavis, il est très justement écrit qu'il s'agit d'une richesse d'avoir une pluralité d'opinions politique. Sauvegardons cette richesse !*

*Ce qui est aussi très intéressant, si l'on regarde comment cette motion a été déposée : on nous avait dit s'agirait d'une étude sur les arguments en faveur de 7 à 5 membres. On se retrouve aujourd'hui, si on veut passer la municipalité de sept à cinq membres avec un préavis qui est si sommaire qu'il ne nous aide à se former une opinion concrète sur les faits.*

*J'invite évidemment tout le conseil voter contre ce préavis, car vous, comme moi, comme nous tous, sommes finalement des citoyens de cette commune, et je pense dès lors qu'il est dans notre intérêt à tous de voir nos intérêts et ceux de nos concitoyens défendus correctement, de voir nos municipaux être des personnes compétentes et non uniquement des personnes ayant un emploi du temps peu chargé, et de voir nos habitants et leurs opinions représentés correctement.*

*Nous avons plus de chances que ces choses soient réalisées si nous conservons à un organe exécutif de sept personnes plutôt que 5 ».*

### **Mme Olgia Pelet, Les Vert.e.s**

*« Nous avons eu une séance de commission qui a duré 3,5 h questions, nous avons posé 28 questions aux deux municipaux présents. Ce n'était peut-être pas tout le temps agréable et un peu lent mais la commission a fait le job et a creusé tous les sujets possibles liés à cette thématique sur laquelle nous devons voter. Nous n'étions pas tous d'accord sur le résultat, mais nous avons quand même trouvé un accord sur deux points.*

*Le premier, on s'est mis d'accord que c'était trop tôt pour décider. Et le deuxième, c'est que les éléments qui étaient à note disposition dans les différents documents et dans le préavis ne permettaient pas de prendre une décision basée sur des éléments ni concrets ni factuels.*

*Nous avons compris aussi que les enjeux de cette capacité de travailler de manière efficace et efficiente n'est pas liée au nombre de membres mais à leur capacité de travailler ensemble, même si elles ne partagent pas des opinions politiques. Et cette capacité, c'est quelque chose de précieux qu'il faut développer. J'aimerais souligner le fait que l'idée de se poser la question s'il faut être 7 ou 5 est pertinente, mais ce n'était pas le bon moment pour la faire maintenant. L'autre élément que j'aimerais apporter est qu'il ne faut pas changer tous les paramètres en même temps. La prochaine municipalité va être sensiblement renouvelée et sera composée en partie de personnes nouvelles.*

*Et puis, je pense qu'il faut thésauriser durant la prochaine législature les expériences de gouvernance et de pilotage qu'elle a cumulées, et ensuite les analyser à nouveau durant la prochaine législature et ne pas prendre une décision maintenant. Je prends à titre d'exemple, Bourg-en-Lavaux où ils se sont posés la question de passer de 7 à 5 municipaux après 2 législatures seulement ».*

### **M. Sylvain Guillaume Gentil, UC**

*« On a déjà entendu au moins 10 fois ce soir le mot efficacité, j'avoue que ça me fait un petit peu peur. Parce que l'efficacité, je pense qu'elle est largement surpassée par la question de la représentativité. M. Romain*



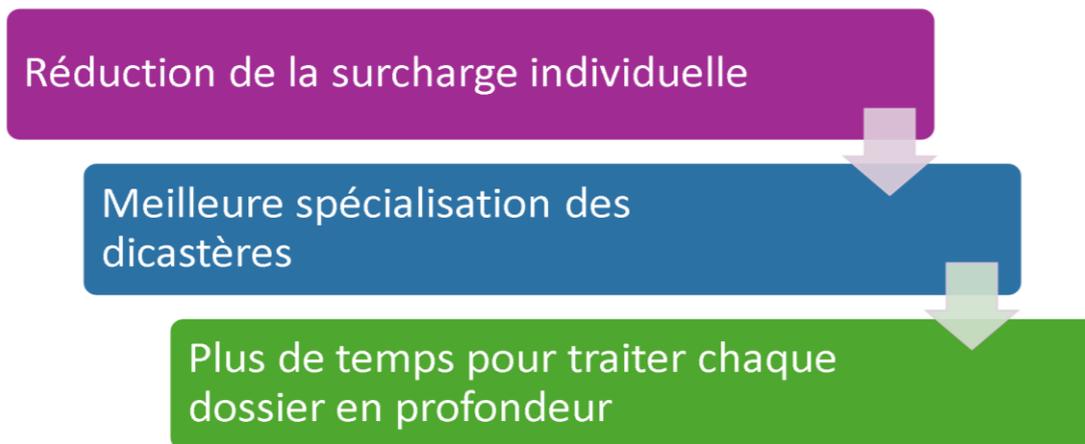
*Belotti parlait qu'effectivement aujourd'hui la municipalité n'est pas représentative des forces du conseil. C'est vrai mais en fait ce n'est pas la représentativité qui était la plus importante, c'est déjà en soi la diversité et ce qu'il y a de sûr, à 5 c'est mathématiquement bien plus difficile d'avoir une diversité qu'à 7. Et c'est aussi bien plus facile à 5 de faire passer une majorité hégémonique ».*

**M. Yann Krebs, PLR**

*« J'ai écouté avec attention à l'intervention de M. Claude Schwab qui a précisé notamment que le rôle, des municipaux est de préparer l'avenir et de planifier des réalisations à long terme. C'est justement le but du passage à une municipalité à 5, afin que les élus puissent travailler sur cette vision à long terme et laisser l'administration et les chefs de service travailler efficacement sans entrer dans le micro-management. Concernant le risque d'accident et de maladie, c'est le cas dans toutes les entreprises, et on ne va pas prévoir un banc des remplaçants avec des municipaux sur le banc de touche pour intervenir en cas de pépin. Sur le nombre de municipaux selon la taille des communes, il y a des arguments qui vont dans les deux sens, pour 5 ou pour 7 municipaux. Bourg-en-Lavaux vient d'accepter ce passage à 5 (50 oui et 3 abstentions) pour la prochaine législature. Certains relèvent qu'il est encore trop tôt pour trancher cette décision. Alors s'il est trop tôt, il n'est pas trop tard pour prendre la bonne décision et accepter ce préavis. Dans tous les cas, je dois aussi remercier mon collègue Yvan Kohli pour le dépôt de cette motion qui permet ce débat démocratique qui n'aurait sinon pas eu lieu ».*

**M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s**

## Répartition des charges et efficacité



Un collège élargi permet une meilleure répartition des dicastères, chacun pouvant être géré de manière plus approfondie, avec plus de temps et de spécialisation, ce qui est un gage d'efficacité et de qualité dans la gestion communale, pour des dossiers qui sont des fois très complexes comme l'urbanisme ou les finances. Avec seulement 5 membres, chaque municipal peut être surchargé. Même si l'on passe à 5 la charge de travail va rester la même., ce qui doit être compensé par l'engagement de personnel administratif supplémentaire ou peut-être des indemnités supplémentaires. Faute de quoi, cela entraînera de la fatigue, du stress et peut-être inévitablement des erreurs.



## Représentativité territoriale et politique

Une municipalité à 7 reflète mieux la diversité de Blonay–Saint-Légier

Meilleure intégration des sensibilités géographiques et politiques

Renforce la légitimité des décisions locales

Blonay–Saint-Légier est une entité territoriale qui regroupe plusieurs réalités distinctes : deux anciens villages historiques, mais aussi des zones rurales et des zones plus urbaines, chacune avec des besoins, des attentes et des sensibilités différentes.

Dans un tel contexte, une municipalité élargie permet de mieux intégrer et refléter cette diversité dans les décisions politiques locales.

Dans une commune comme la nôtre, choisir une municipalité à sept membres plutôt qu'à cinq, c'est faire le pari d'une démocratie locale plus vivante, plus ouverte, et surtout, plus représentative de la diversité de ses habitants. Une telle composition permet d'intégrer plus fidèlement cette diversité dans la gouvernance communale.

## Conclusion

Maintenir une municipalité à 7 membres n'est pas un simple ajustement administratif. C'est un choix fondamental de gouvernance

Une municipalité élargie offre davantage de place à **la pluralité politique** et aux diverses sensibilités citoyennes

Cela renforce le sentiment d'inclusion démocratique, **favorise le dialogue** entre les tendances et **encourage des décisions plus équilibrées**

Maintenir une municipalité à 7 membres n'est pas un simple ajustement administratif. C'est un choix fondamental de gouvernance

Une municipalité élargie offre davantage de place à la pluralité politique et aux diverses sensibilités citoyennes

Cela renforce le sentiment d'inclusion démocratique, favorise le dialogue entre les tendances et encourage des décisions plus équilibrées



Notre commune mérite un exécutif capable de représenter l'ensemble de ses habitants. Un collège de 7 membres nous en donne l'opportunité. Il ne s'agit pas seulement d'une meilleure répartition du travail, mais d'une vision durable et équilibrée de la démocratie locale. Choisir un collège à 7, c'est faire le choix de la stabilité, de la diversité et de la confiance citoyenne et donnant davantage de chances à une représentation plus large et plus juste de notre population

*« Je suis d'ailleurs très content d'un argument qui n'est pas revenu sur la table, à savoir l'économie qui dans un premier temps avait été apporté comme le point essentiel à cet élément. Mais même notre commission a écarté d'office l'économie comme source d'arguments en cette faveur ».*

**M. Marc Chatelain, PLR**

Mentionne que Genève c'est 200'000 habitants avec 5 conseillers administratifs.

**M. Philippe Volet, PLR**

*« J'aimerais juste que l'on voie les faits. On présente, et on vous le met devant le nez, que si l'on avait élu cette municipalité à 5, il y aurait exactement le même nombre de partis représentés. Quand on parle d'une commune, comme Bourg-en-Lavaux, qui décide de passer de 7 à 5, c'est un fait. On parle de diversité ou des lieux géographiques, ils ont 5 ou 6 villages d'avant et ils prennent quand même la décision de passer de 7 à 5. On parle de surcharge, donc ça veut dire que toutes les communes qu'on a énumérées, où ils sont 5 municipaux, ils sont tous en burn-out ? Si c'était le cas, ils feraient tous la démarche pour passer à 7. La réalité montre que la plupart des communes du canton de Vaud, qu'elles soient grandes ou petites sont à 5 municipaux ».*

**M. Dominique Ruchet, PLR**

Bourg-en-Lavaux, : ils sont passés de 7 à 5 (re article média du 17 mai). Ils ont la même volonté que Blonay – St-Légier.

**Mme Michèle Perrelet, UC**

Répond qu'effectivement, ils ont changé mais ils ont commencé en 2011. Ils ont donc pris le temps pour regarder et préparer le changement.

**M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s**

Rappelle le fait que la commission, à l'unanimité, a voté le vœu suivant : que l'on prépare cette décision non pas pour tout de suite, mais pour la législature 2031 à 2036. Il aimerait donc demander aux membres de la commission : *« avec quelle logique pouvez-vous à la fois demander une réflexion pour dans 5 ans et décider tout de suite ».*

**M. Christoph Stoeri, PLR**

Répond que pendant la discussion qui a duré 3 ¼ h des positions étaient claires, à savoir quatre qui étaient pour le préavis et cinq qui étaient contre le préavis. A la fin de la séance, certains ont voulu trouver un consensus et les quatre membres qui ont été pour le préavis ont soutenu le vœu si le préavis était refusé. Mais en cas d'acceptation du préavis, le vœu n'avait plus de raison d'être.

**M. Marc-Henri Pasche, PLR**

*« On a parlé d'efficacité, d'efficienc e et je vais continuer avec « best practice - meilleure pratique - meilleur exemple. ». Toutes les communes aux alentours, de 10 000 à 15 000 habitants, sont toutes à 5. Ne faudrait-il pas regarder comment font les autres ? A Bourg-en-Lavaux, ils parlent de cohérence, d'efficacité, d'efficienc e. Pour gagner en cohérence, y compris dans les dicastères, y compris dans les discussions de la municipalité, lors du vote, il y a eu 50 oui, et personne n'a dit non ! L'ensemble des communes qui nous ressemblent sont à 5 et ça fonctionne très bien. Ayons enfin le courage de prendre un engagement pour que l'on s'améliore ».*



**M. Tanguy Krebs, ELU**

« Beaucoup de choses ont été dites, notamment les points qui sont les plus importants sur la pertinence de la motion, qui est une bonne question à se poser. Réellement, si on regarde juste les faits, le préavis manque d'informations et il y a en effet beaucoup de suppositions. A Blonay – St-Légier, la municipalité est à 6,7 EPT pour les municipaux et à Bourg-en-Lavaux, ils étaient 7, à 3,25 EPT ».

**Mme Catherine Herrero, PS & Allié.e.s**

Souhaite remercier infiniment la municipalité d'avoir fait du bon boulot à 7 (*applaudissements*).

**la parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

**Mme la Présidente** informe que le vote se déroulera à bulletins secrets selon la demande de M. Yvan Kohli. Ce choix est validé par un vote à main levée unanime des membres du Conseil.

Elle rappelle qu'en votant « oui », le nombre de municipaux passera à 5 et les membres du conseil à 80. Et qu'en votant « non », la municipalité restera à 7 et 80 membres pour le Conseil communal.

**Mme la Présidente relit les conclusions :**

- De prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Yvan Kohli (PLR) « Etude de la réduction du nombre de conseillers municipaux de 7 à 5 dans la commune de Blonay – St-Légier » et de classer cette dernière
- De fixer à 5 le nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031
- De maintenir à 80 le nombre de membres du Conseil communal pour la législature 206-2031 la commune ne formant qu'un seul et unique arrondissement électoral.

La séance est levée à 21h13 pour comptabiliser les bulletins – reprise de la séance à 21h20.

**Au vote, le préavis municipal No 10-2025 refusé à la majorité (30 oui, 38 non et 1 abstention).**

Suite à l'arrivée d'une Conseillère communale, le nombre de Conseillères et Conseillers présents est dès lors de 70, avec la majorité à 36.

**M. Yvan Kohli, PLR**

« Au nom du PLR on vous remercie tous et toutes, car mis à part quelques petites remarques, le débat a été hyper intéressant et cordial et j'espère que dans 2 ans on vous rappellera cela et pour faire plaisir à M. Claude Schwab, je ne demanderai pas de 2<sup>e</sup> débat (*applaudissements*) ».

**8. PREAVIS 16-2024 concernant la réfection de la chaussée, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que la réalisation d'un trottoir franchissable à la route de la Chaniaz, pour un montant total de CHF 2'119'000.-**

**La discussion générale est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**Mme la Présidente relit les conclusions :**

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la chaussée, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que la réalisation d'un trottoir franchissable à la route de la Chaniaz ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 2'119'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention de l'ECA ;
- d'autoriser la dépense par un emprunt.



**Au vote, le préavis municipal No 16-2025 accepté à la majorité (67 oui, 0 non et 2 abstentions).**

## **9. Elections des membres du bureau du conseil communal et des commissions permanentes COFIN, COGEST et pétitions pour la période du 1 juillet 2025 au 30 juin 2026**

**Mme la Présidente rappelle :**

### **Art. 11**

Le conseil élit chaque année en son sein : 1 président, 1 premier vice-président, un deuxième vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.

### **Art. 12**

Le président, les deux vice-présidents, le secrétaire et son suppléant sont élus au scrutin individuel secret. Les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide

A l'exception de la présidence et de la vice-présidence, lorsque le nombre de candidats est égal à celui à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal.

### **Art. 87 modifié**

La présidente prend part au vote.

#### **9.1 Election du Président / de la Présidente**

M. Ljatif Bajranovic présente la candidature de M. Charles Morard (ELU).

Bulletins délivrés :	70
Bulletins rentrés :	70
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	70
Majorité absolue :	36

**M. Charles Morard est élu par 64 voix.**

**Voix éparses : 5**

#### **9.1 Election du 1<sup>er</sup> vice-président / de la 1<sup>e</sup> vice-présidente**

Mme Catherine Herrero présente la candidature de M. Claude Schwab (PS & Allié.e.s)

Bulletins délivrés :	70
Bulletins rentrés :	70
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	69
Majorité absolue :	35

**M. Claude Schwab est élu par 47 voix**

**M. Giuseppe Singarella : 14**

**Voix éparses : 4**



## 9.2 Election du 2e vice-président / de la 2<sup>eme</sup> vice-présidente

M. Christian Mury (UC) présente la candidature de M. Gilbert Jaunin (UC).

Bulletins délivrés : 70  
Bulletins rentrés : 70  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Bulletins valables : 70  
Majorité absolue : 36

**M. Gilbert Jaunin est élu par 69 voix.**

Voix éparses : 1

## 9.3 Election des scrutateurs / des scrutatrices

M. Christoph Stoeri présente M. Bertrand Cherix (PLR)  
Mme Fabienne Mottet (les Vert.e.s) présente Mme Jeanne Quillet (Les Vert.e.s)

Ces propositions sont acceptées.

**Mme Jeanne Quillet et M. Bertrand Cherix sont acclamés et élus scrutateurs.**

## 9.5 Election des scrutateurs suppléants / des scrutatrices suppléantes

M. Christian Mury présente Mme Marylène Brawand (UC)  
M. Ljatif Bajramovic présente M. Joey Fares (ELU)

Ces propositions sont acceptées.

**Mme Marylène Brawand et M. Joey Fares sont acclamés et élus par scrutateurs suppléants.**

## Commission des finances – COFIN (9 membres)

M.	Pascal GREVERATH	(ELU)
Mme	Isabelle JOLIVAT ZWYSSIG	(PLR)
M.	Bertrand NANCHEN	(PLR)
Mme	Michèle PERRELET	(UC)
M.	Alain SALANON	(Les Vert.e.s)
M.	Giuseppe SINGARELLA	(PS & Allié.e.s)
M.	Pascal VIENET	(UC)
M.	Philippe VOLET	(PLR)
M.	Yann ZIMMERMANN	(PLR)

Ces propositions sont acceptées.

**Les membres ci-dessus sont élus par acclamation.**



### Commission de gestion – COGEST (9 membres)

M.	Pierre FISCHER	(UC)
Mme	Catherine HERRERO	(PS & Allié.e.s)
M.	Rolf INGOLD	(Les Vert.e.s)
M.	Tanguy KREBS	(ELU)
M.	Christian MURY	(UC)
M.	Dominique RUCHET	(PLR)
M.	Cédric TERCIER	(PLR)
Mme	Maurine VOLET	(PLR)
M.	Laurent VOLPER	(ELU)

Ces propositions sont acceptées.

**Les membres ci-dessus sont élus par acclamation.**

### Commission des pétitions (5 membres)

M.	Bertrand CHERIX	(PLR)
Mme	Kaethlin DE JOFFREY	(ELU)
Mme	Marisa GULLO-OTT	(PS & Allié.e.s)
M.	François MERMOD, Membre	(UC)
Mme	Jane QUILLET, Membre	(Les Vert.e.s)

Ces propositions sont acceptées.

**Les membres ci-dessus sont élus par acclamation.**

## 10. Annonce de la Municipalité des préavis futurs

19-2025 : Affichage politique

18-2025 : Perception de l'émolument pour l'usage du sol et création d'un fonds pour l'énergie et le développement durable

01-2025 : Complexe de l'Espace Régional des Pléiades (ERP) : remplacement du fourneau, travaux de réparation du dallage et accès pour la chenillette

09-2025 : Remplacement de l'armoire électrique du télésiège des Motalles

20-2025 : Réaménagement de la traversée des Deux-Villages à St-Légier, étape 4

21-2025 : PA En Crausaz

## 11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte,

### M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s

« Pour la seconde fois en 3 semaines, le Château d'Hauteville a reçu la visite d'un organe délibérant. Le conseil intercommunal du SIGE y a été reçu samedi passé. De l'avis général, la journée y a été une réussite à la découverte de cet exceptionnel élément du patrimoine architectural et paysager. Si les performances œnologiques et gastronomiques de l'établissement méritent d'être mentionnées, une autre performance est susceptible de retenir votre attention : rapportée au nombre de participants, la quantité de vin consommée a dépassé tout record préalablement établi ».

la parole n'est pas demandée, la discussion est close.



## 12. Propositions individuelles et divers

### **Mme Marion Brunshawig, PLR**

Demande à la municipalité ce qu'il en est des granges qui ont été rénovées, à St-Légier derrière le bâtiment de l'Auberge communale, à Blonay sur la route menant à Châtel-St-Denis et celle qui a été récemment acquise à la route des Areneys 4, à St-Légier. Sont-elles à la location ? pourraient-elles servir pour une crèche ?

### **M. Bernard Degex, Municipal**

La grange sur la route de Châtel-Saint-Denis : il s'agit de la ferme du château qui est propriété de la fondation du château de Blonay. Il y a deux appartements qui seront mis en location. La rentabilité de ces logements permettra de rembourser les travaux de ladite ferme, et aussi de contribuer au financement de la rénovation annuelle du château.

### **M. Gérald Gygli, Municipal**

La grange au chemin des Areneys : elle a été achetée par la commune et est actuellement mise à disposition des services de la voirie.

Annexe de l'Auberge communale : dans un premier temps, le bâtiment a été sauvé en refaisant la charpente, etc. Pour une occupation ultérieure, il sera nécessaire de l'isoler mais ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

### **Mme Fabienne Mottet,**

Souhaite remercier la municipalité et les personnes concernées concernant l'installation de deux défibrillateurs, comme mentionné sur le site de la commune et dans le COMMuneINFO.

Elle a également pris connaissance de l'article concernant le chantier Sur le Crêt dans le COMMuneINFO. Etant donnée les grosses nuisances, elle se demande s'il y avait eu un contact avec les habitants et les voisins. Elle est d'avis qu'il serait adéquat de les remercier de leur patience. Sinon, y aurait-il un geste à faire ces personnes ?

### **M. Thierry George, Municipal**

Rappelle qu'il s'agit d'un projet privé et pas communal. Il va faire part de son interpellation à l'entreprise. Il informe qu'un contact a été établi ainsi que des constats photos réalisés dans toutes les maisons du voisinage.

### **M. Philippe Volet, PLR**

*« J'aurais un petit coup de gueule à adresser aux représentants des médias sur le rapport au plus proche de nos débats qu'ils effectuent. En effet, l'article sur Mme Carole Schluchter Spori est une honte journalistique et fait plus penser à une diatribe d'un partisan apparemment de gauche, si ce n'est carrément des Vert.e.s. Cet article ne parle même pas du fond du sujet évoqué lors de la séance et prétend avoir un œil averti pour prétendre que Mme Carole Schluchter Spori est discrète. On voit qu'il n'est pas souvent présent au Conseil communal. La moindre des choses aurait été d'interroger la personne concernée et de confronter vos idées plutôt que d'y retranscrire ce qui paraît être l'avis d'un de vos porte-plumes. Vous auriez ainsi appris que Mme Schluchter-Spori est fortement active pour la cause sportive de notre commune. A bon entendeur !*

### **Christian Chabloz, PS & Allié.e.s**

*« Je voudrais profiter de la présence de M. Pierre Estoppey pour le remercier avec ses équipes pour les espaces publics qui sont magnifiques à Blonay – St-Légier et surtout la qualité des ronds-points, des décorations ». (Applaudissements).*



La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et souhaite à toutes et tous un bon retour chez soi.

**La séance est levée à 22h09.**

La Présidente

La secrétaire

Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli